



Proprietaires ne font aucun travaux

Par **choopeeta**, le **27/05/2010 à 13:26**

Bonjour,rnrnJe loue une maison neuve(2008) depuis 2 ans et je paie un loyer mensuel de 750€ par mois.Plusieurs personne m'ont dit que je payais trop de loyer pour la commune voir le département. Le terrain n'est pas utilisable car il n'est pas égalisé, trop dangereux et mon mari ne peux même pas tondre. rnrnLe terrain est comme au premier jour de la construction même un terrain vague est moins dangereux. La terrasse elle aussi est dangereuse.Les rambardes sont de simples planches fixées avec des clous si les planchent lâchent mes enfants risquent une chute de 3 m. rnrnC'était du provisoire mais cela fait deux ans. La chaudière impossible de régler la température donc un coup fait trop chaud ou hyper froid vu que j'ai un chauffage au sol. J'ai convoqué à plusieurs reprises les propriétaires et à chaque ils nous disent qu'ils viendront faire les travaux mais en vain.rnrnNous leur avons même proposé de faire les travaux nous même et qu'ils nous remboursent les frais, avons fait faire des devis ,envoyer les devis mais sans réponse. quand je leur demande des explications ils me disent que c'est trop cher mais ne font rien pour mettre les choses aux normes. rnrnJ'aimerais savoir s'il existe un expert qui pourrait venir faire un rapport des choses à mettre aux normes et obligatoire dans le cas d'une mise en location.rnrnje pourrais à ce moment muni de ce rapport les confronter et leur laisser un délais avant de les poursuivre en justice.rnrnMerci de me répondre
Bonne journée à tous

Par **fabienne034**, le **27/05/2010 à 17:19**

BONJOUR,rnrnUn expert coute cher environ 2000 euros
il faut saisir le tribunal d'instance ou le juge de proximité s'il existe des désordres et demander les travaux plus une remise de loyerrnrnpour tout savoir sur le juge de proximité et le tribunal d'instancernrn<http://www.fbls.net/TINFO.htm>
il vous doit un logement que vous pouvez

utiliser en bon père de famille pour tout savoir sur le bail
d'habitation: <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>